

De: Eloi Cote <ecote@rsienvironnement.com>
Envoyé: 4 novembre 2024 15:03
À: Plourde, Yanick; Arnold Ross
Cc: Bélanger, Annie; Laporte, Charles-Olivier
Objet: RE: Précisions concernant la mise à jour du PMU - Projet d'optimisation et ajout d'un procédé thermique par RSI - Analyse environnementale du projet

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour,

RSI s'engage à inclure, dans la mise à jour de son PMU, la phase de construction pour la 2^e unité de traitement et la conversion vers le gaz naturel compressé.

Bonne fin de journée,

Éloi Côté, ing.

Directeur Environnement / Director of Environment



80 rue des Mélèzes
Saint-Ambroise, Québec, G7P 2N4
T 418-695-3302, poste 260 / C 418-540-8562
F 418-695-3303
ecote@rsienvironnement.com
www.rsienviromnement.com

De : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 4 novembre 2024 13:56

À : Eloi Cote <ecote@rsienvironnement.com>; Arnold Ross <aross@resilienceconseil.com>

Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Laporte, Charles-Olivier <Charles-Olivier.Laporte@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Précisions concernant la mise à jour du PMU - Projet d'optimisation et ajout d'un procédé thermique par RSI - Analyse environnementale du projet



Merci Éloi!

Cependant, pour être certain que nous avons la même compréhension, notre demande était à l'effet d'inclure la phase de construction lors de la mise à jour de votre PMU et non de préciser le moment de la faire comme cité dans votre courriel...RSI s'engage donc à modifier son PMU lors de la phase de construction.

La nuance peut paraître subtile mais je pense qu'il pourrait tout de même être souhaitable de revoir la réponse pour éviter toutes ambiguïtés...

Merci pour votre compréhension et bonne après-midi.

Yanick

De : Eloi Cote <ecote@rsienvironnement.com>

Envoyé : 4 novembre 2024 13:00

À : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>; Arnold Ross <aross@resilienceconseil.com>

Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Laporte, Charles-Olivier <Charles-Olivier.Laporte@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Précisions concernant la mise à jour du PMU - Projet d'optimisation et ajout d'un procédé thermique par RSI - Analyse environnementale du projet

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Re-bonjour,

Pour RSI, la sécurité, et par conséquent le PMU, sont des valeurs importantes. Ainsi, RSI tient à jour son PMU selon l'évolution de ses opérations. Elle fera de même, le moment venu, avec l'ajout de la future unité thermique ou la modification du type de combustible. RSI s'engage donc à modifier son PMU lors de la phase de construction pour la 2^e unité de traitement et la conversion vers le gaz naturel compressé, le cas échéant.

Cordialement,

Eloi Côté, ing.

Directeur Environnement / Director of Environment



80 rue des Mélèzes

Saint-Ambroise, Québec, G7P 2N4

T 418-695-3302, poste 260 / C 418-540-8562

F 418-695-3303

ecote@rsienvironnement.com

www.rsienvironnement.com

De : Plourde, Yanick <Yanick.Plourde@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 octobre 2024 14:26

A : Eloi Cote <ecote@rsienvironnement.com>; Arnold Ross <aross@resilienceconseil.com>

Cc : Bélanger, Annie <Annie.Belanger@environnement.gouv.qc.ca>; Laporte, Charles-Olivier <Charles-Olivier.Laporte@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Précisions concernant la mise à jour du PMU - Projet d'optimisation et ajout d'un procédé thermique par RSI - Analyse environnementale du projet

Importance : Haute

Bonjour,

En réponse à la question QC-48, RSI avait pris l'engagement de fournir la mise à jour de son PMU au plus tard à l'étape de l'analyse environnementale (voir la capture d'écran après ma signature). Le 21 octobre dernier, RSI s'est engagé à ce que la mise à jour du PMU, pour inclure la 2^e unité de traitement et pour tenir compte d'une alimentation en GNC, soit soumise lors du dépôt de la demande d'autorisation ou de modification ministérielle. Nous sommes confortables à ce qu'une telle mise à jour du PMU soit fournie plus tard pour mieux refléter dans le détail les changements qui seront apportés au site industriel.

Cependant, tel que demandé dans la question QC-48, et puisque cela n'est pas repris dans l'engagement transmis par courriel le 21 octobre dernier, est-ce possible de nous confirmer par écrit l'engagement de RSI à inclure la phase de construction pour la 2^e unité de traitement et la conversion vers le gaz naturel compressé?

Avec mes salutations,

Yanick Plourde, biologiste, M. Sc. Env.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage

Québec (QC) G1R 5V7

En télétravail

Courriel : yanick.plourde@environnement.gouv.qc.ca

QC - 48

Plan préliminaire des mesures d'urgence - Section 8.8

L'initiateur mentionne que le plan des mesures d'urgence actuellement en place, joint à l'annexe 19, devra être mis à jour en fonction des nouveaux paramètres associés à la future unité thermique.

L'initiateur doit mentionner s'il compte adapter ce plan des mesures d'urgence pour la période de construction et d'exploitation de son nouveau projet. Le cas échéant, l'initiateur doit s'engager à déposer la nouvelle version du plan des mesures d'urgence au plus tard à l'étape de l'analyse environnementale du projet

RÉPONSE QC-48

RSI s'engage à ce que le plan de mesures d'urgence soit mis à jour et déposé au plus tard à l'étape de l'analyse environnementale du projet